



« Si tu peux marcher, tu peux danser.
Si tu peux parler, tu peux chanter »
(Proverbe sénégalais)

Le Comité d'appui au Daara de Malika - France
accompagne une maison d'accueil des enfants des rues
de la ville de Malika, près de Dakar au Sénégal

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite adhérer au Codaaraf et venir ainsi en aide au Daara de Malika.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Tél :

- Tarif normal 35 €
- Tarif réduit (étudiants, chômeurs) 20 €
- Bienfaiteur (contribution libre supérieur à 35 €) €

Je joins à cet effet un chèque du montant ci-dessus établi à l'ordre de :

CODAARAF
32 boulevard Gabriel Péri
92240 MALAKOFF

*Pour une association humanitaire comme le « CODAARAF »,
votre don est déductible de votre impôt à 66 % de son
montant et dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Porter le montant de votre don à la ligne « UF » de la rubrique 7 de votre
prochaine déclaration d'IRPP.*

Cette maison a été créée en 1977 par des mères sénégalaises.

Le site du Daara de Malika : www.daarademalika.fr.gd

*Depuis février 2005, à la demande de sa fondatrice, le Daara est géré par l'Association internationale francophone
des aînés (AIFA), section sénégalaise.*

Le site de AIFA Canada - Section Sénégal : www.aifa.ca/sections

Le site du CODAARAF : www.codaaraf.org

